



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/307

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Programmation Prévention de la Délinquance. Autorisation. Signature

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La cohésion sociale et territoriale est parfois remise en cause par des faits d'insécurité et d'incivilités qui altèrent les relations et opposent les habitants, dont certains parmi les plus fragiles.

L'intervention publique autour de l'insécurité doit donc viser à la fois à apaiser les tensions, par le rappel à l'ordre ou la médiation, mais aussi à proposer des alternatives constructives à ceux qui sont mis en cause. Oublier cette dimension ne nous amènerait qu'à un déplacement des difficultés et des personnes d'un espace public à un autre.

C'est pourquoi je vous propose d'accompagner financièrement les actions suivantes, qui illustrent bien le partenariat actif en matière de prévention et d'aide aux victimes dans notre ville.

Prévention des addictions :

➤ Somn'imbus

Il s'agit d'un bus stationné alternativement sur trois lieux festifs : le quai de Paludate, la Victoire et les Bassins à Flots. Une équipe de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) y accueille des personnes ayant trop consommé d'alcool et qui ont besoin de se reposer en toute sécurité. Cela réduit à la fois les risques pour leur santé, une agression possible, mais aussi les risques d'accident si ces personnes avaient dû reprendre la route.

➤ Equipe TAF : Tendence Alternative Festive

Dans le droit fil de l'action précédente, visant la réduction des risques liés à l'alcoolisation excessive, l'ANPAA encadre une équipe de volontaires en service civique d'Uniscité. Ce sont 17 jeunes qui vont au devant des autres jeunes sur les espaces publics proches des sites festifs bordelais. Ils y diffusent des messages de modération et de prévention des risques liés aux consommations excessives. Ils sont à présent bien repérés par les jeunes qui n'hésitent pas à les appeler lorsqu'un des leurs semble mal en point.

➤ Soul tram

Les étudiants du campus sont très présents sur les nuits bordelaises et empruntent à cet effet la ligne B du tramway. L'ambiance qui pourrait y être bon enfant dégénère souvent en incivilités et autres débordements liés à une alcoolisation dans les résidences étudiantes avant de la poursuivre en ville. L'Association pour la Défense de la Musique Alternative en Aquitaine, plus connue sous le vocable d'« Allez les filles », s'est associée à Kéolis et à l'équipe TAF afin d'investir le tram B les jeudis soir avec un caddie musical permettant selon le dicton, d'adoucir les mœurs. Cela fonctionne très bien et donne l'occasion aux jeunes de l'équipe TAF de diffuser leurs messages de modération et de réduction des risques.

L'Etat au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) a été sollicité afin de cofinancer cette action ainsi que des « siestes musicales » à hauteur de 12 000€.

➤ Prévention de l'usage et du trafic à Bacalan

L'équipe du centre d'animation de l'ACAQ à Bacalan est souvent confrontée à la question de l'usage et de la vente de stupéfiants, sujet très sensible sur ce quartier. Afin de ne pas sacrifier à une forme de fatalisme qui laisserait penser que cela est immuable car trop ancré,

ils ont sollicité une aide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cela va se traduire par une intervention du Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (CEID) pour une actualisation des connaissances auprès de l'équipe, puis en appui des animateurs, en direct auprès de jeunes sur les espaces d'accueil du centre.

Aide aux victimes :

➤ Aide aux femmes victimes de violence

L'association la Maison des Femmes met en place une écoute, un accueil et un suivi personnalisé pour engager les femmes victimes de violences dans un processus qui va favoriser leur autonomie. 208 femmes ont pu être soutenues ainsi en 2014.

➤ Aide aux victimes d'infractions pénales

Le service Vict'aid de l'association Saint François Xavier Don Bosco est spécialisé dans l'aide aux victimes d'infractions pénales. Ils interviennent afin de rendre accessible la procédure judiciaire en cours et favoriser une écoute et une aide psychologique en parallèle de l'accès au Droit. Ils sont présents hebdomadairement à cet effet à la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux.

➤ Lutte contre la traite des êtres humains

L'association Ruelle intervient pour soutenir les victimes d'esclavage domestique, d'exploitation de la mendicité ou de travail forcé. Il s'agit d'un patient travail de mobilisation des réseaux afin qu'une mise en contact puisse avoir lieu, ainsi qu'un long travail ensuite de reconstruction psychologique et sociale, dont 28 victimes ont pu bénéficier en 2014.

Jeunes en errance :

➤ Accompagnement socio éducatif des jeunes en errance

Le CEID poursuit ses actions en direction des jeunes à la rue. Ils vont à leur rencontre dans les espaces publics ainsi que dans certains squats. Ils leur proposent ensuite des activités culturelles autour des arts de la rue, ou d'intégrer le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) comme alternative à la mendicité. C'est ainsi plus de 60 jeunes qui sont accompagnés annuellement dans leurs démarches pour sortir de leur précarité et de leurs divers problèmes. Ils s'impliquent également dans de la médiation des conflits auprès des riverains avec qui la cohabitation avec ces groupes est tendue.

Prévention de la récidive :

➤ Génépi

Cette association d'étudiants intervient en maison d'arrêt afin de proposer des cours aux détenus. Certains jeunes peuvent ainsi poursuivre leur scolarité alors que d'autres plus âgés peuvent bénéficier de cours dans un but de réinsertion professionnelle. Ils militent également pour expliquer aux jeunes et à tout public la réalité de la prison afin de dépasser les représentations et les clichés.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la contribution de l'Etat et à encaisser ce co-financement au titre de la MILDECA pour 12 000€.

- à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la convention territoriale globale pour le financement du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation d'un montant de 15 000 € et à faire procéder au versement de cette somme.

- à attribuer aux organismes suivants la somme de 58 500 € déclinée comme suit:

- 25 000€ à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (15 000€ pour Somn'imbus et 10 000€ pour l'équipe T.A.F)
- 8 300€ à l'Association pour la Défense de la Musique Alternative en Aquitaine
- 19 000€ au Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (2000€ pour la prévention des addictions à Bacalan et 17 000€ pour les jeunes en errance)
- 3 000€ à la Maison des Femmes
- 700€ au service Vict'aid de l'association Saint François Xavier Don Bosco
- 500€ à l'association Génépi
- 2 000 € à l'Association Ruelle

- A signer tout document lié à la présente délibération.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2015, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI